

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 538^e séance tenue le 19 mars 2012,
à 14 h, à la salle K-500 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, Mme Renée Béland, M. Karim Benyekhlef, Mme Thérèse Cabana, M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, M. Hugues Cormier, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desoches, M. Gérald Domon, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme France Houle, Mme Arlette Kolta, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, Mme Nathalie Trépanier, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Luc Valiquette, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, Mme Yolande Parent, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant des écoles affiliées : M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Colin Jauffret, Mme Marie-Philip Leduc, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault; un représentant du personnel : M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Diane Baillargeon, Mme Kate Bazinet, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Suzanne Grenier, M. Steve Lamarche, Mme Jessica Leblanc, Mme Sylvie Monier, M. Matthew Nowakowski, M. Philippe Prud'homme, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michel Steben.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Marianne Kempeneers, M. François Lespérance, Mme Julie Messier, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, Mme Maria Rosaria Pandolfi, Mme France Varin; une représentante du personnel enseignant : Mme Frédérique Gardye; un représentant des écoles affiliées : M. Jean Koclas; un représentant des étudiants : M. Philippe Cambron; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Serge Brochu, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : les doyens : M. Roch Chouinard, M. Gilles Lavigne; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Sylvie Cossette, Mme Sophie Cuvelliez, M. François de Médecis, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Michel Seymour, M. Maurice Tardif, Mme Sylvie Vandaele, M. Daniel Weinstock; les représentantes du personnel enseignant : Mme Laurence Descarries, Mme Lisette Gagnon; les représentantes des étudiants : Mme Nadège Alonso, Mme Stéfanie Tougas; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Sylvie Paquette, chargée de cours à la Faculté de théologie et de sciences des religions

Représentants des cadres et des membres du personnel professionnel

Pierre Ménard-Tremblay, agent de recherche au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences

Fin de mandat

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Michel Nyabenda, chargé de cours à la Faculté de théologie et de sciences des religions

AVIS DE DÉCÈS

Bureau Recherche Développement Valorisation

Monsieur Pierre Charbonneau, administrateur de subventions (retraité) au Bureau Recherche Développement Valorisation, décédé le 10 mars 2012.

Faculté de musique

Madame Eleonora Turovsky, chargée de cours en violon à la Faculté de musique, décédée le 2 mars 2012.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-538-1

ORDRE DU JOUR
A-21/538^e/864

AU-538-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/538^e/864.

Référant à la convocation transmise par le Comité de l'ordre du jour aux membres de l'Assemblée, M. Jean Portugais exprime son désaccord avec la décision du Comité concernant les mesures particulières prises pour la tenue de cette assemblée, notamment le changement de salle, l'accès aux seuls observateurs accompagnés par un membre de l'Assemblée universitaire et la diffusion simultanée dans la salle Z- 310 du Pavillon Claire McNicoll. Il estime que les conditions de bon fonctionnement de l'Assemblée auraient été mieux préservées si les façons habituelles de faire avaient été maintenues. À sa connaissance, c'est la première fois que l'Assemblée se réunit sous surveillance policière avec la nécessité d'identifier les observateurs tel que demandé. Il est d'avis que pour un forum tel que l'Assemblée universitaire il est préférable de préserver la liberté de circulation sur le campus. Il dit comprendre que cette intervention avait sans doute une valeur préventive, mais il fait le constat qu'elle s'avère être complètement inutile et il pense que le Comité devrait revenir à l'Assemblée avec une réflexion à ce sujet. Il se dit également étonné que la décision ait été prise sans consulter les membres de l'Assemblée, et doute qu'il fasse partie des prérogatives du Comité de l'ordre du jour de modifier les conditions dans lesquelles les membres peuvent se réunir.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 537^e séance tenue le 20 février 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Présentation du budget de fonctionnement 2012-2013
8. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2012-2013
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
9. Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal
 - Rapport intérimaire des activités

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance Le lundi 16 avril 2012, à 14 h
11. Clôture de la séance

AU-538-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
537^e SÉANCE TENUE LE 20 FÉVRIER 2012

AU-538-2

Deux modifications sont demandées à la page 9. Au point 537-5.3, à la ligne 7, il faut remplacer « auxquels on ajoutait alors le genre » par « Tout à coup on y ajoutait le genre ». Toujours au point 537-5.3, une coquille est signalée à la fin de la ligne 4, il faut remplacer « en ajoutent qu'ils en ont... » par « Il ajoute qu'ils en ont ... ».

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 537^e séance tenue le 20 février 2012, tel que modifié.

AU-538-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-538-3

Le secrétaire général signale la réception de deux correspondances qui ont été déposées sur le l'intrawiki de l'Assemblée et informe que des copies sont disponibles en séance pour les gens qui n'auraient pas eu accès au wiki dans les derniers jours. Il s'agit d'une lettre de M. Jean Portugais en réponse à une intervention faite par M. Samir Saul lors de la séance précédente ; et d'une lettre de M. Saul,

Les six chercheurs suivants ont obtenu le renouvellement de leur chaire :

- Christina Cameron, de la Faculté de l'aménagement et membre de l'Assemblée universitaire, pour sa Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti.
- André Charrette, de la Faculté des arts et des sciences, pour sa Chaire de recherche du Canada sur la synthèse stéréosélective des molécules bioactives
- Dr Guy Rouleau, de la Faculté de médecine, pour sa Chaire de recherche du Canada en génétique du système nerveux.
- Karl Fernandes, de la Faculté de médecine, pour sa Chaire de recherche du Canada en cellules souches neurales.
- Philippe Roux, de la Faculté de médecine, pour sa Chaire de recherche du Canada sur la signalisation cellulaire et la protéomique.
- Till van Rahden, de la Faculté des arts et des sciences, pour sa Chaire de recherche du Canada en études allemandes et européennes.

Enfin, le recteur félicite l'équipe de hockey féminin des Carabins qui a gagné la Médaille d'argent du championnat canadien, la semaine dernière, une première médaille sur la scène nationale en seulement trois ans d'existence, ce qui, dit-il, constitue une prouesse.

Abordant ensuite un sujet moins positif, le recteur revient sur les récentes manifestations étudiantes, déplorant grandement les actes de vandalisme commis sur l'édifice Roger Gaudry, un édifice patrimonial ; il souligne que de tels gestes portés à l'icône institutionnelle ne sont pas dignes de l'esprit de l'Université de Montréal. Il déplore également les blocages des entrées du campus effectués par les étudiants, ces activités, poursuit-il, ne peuvent pas être tolérées pour des raisons de sécurité. Référant ensuite au débat public sur les frais de scolarité, le recteur tient à rappeler qu'il a exprimé à plusieurs reprises l'engagement de la direction de l'Université envers les étudiants. De leur côté, les étudiants viennent à l'Université de Montréal pour obtenir une formation de haute qualité, cette qualité, souligne-t-il, a un prix. Il rappelle que les frais de scolarité ont peu augmenté au fil des ans et qu'un rattrapage s'impose. Il cite en exemple le montant de frais de scolarité de 547 \$ en 1968 qui, s'ils avaient été indexés chaque année, seraient aujourd'hui de 3 569 \$, une mise à niveau qui équivaut à 552 % d'inflation, soit 4,5 % d'indexation par année. Il convient qu'il y a des enjeux d'accessibilité, mais également des enjeux de qualité dont on a peu parlé dans le débat actuel. Puis il évoque plusieurs études sérieuses, dont celle de l'UdeM, qui ne confirment pas les appréhensions mises de l'avant par les opposants à la hausse des frais de scolarité.

Mme Maude Marquis Bissonnette soulève une question de privilège, estimant que le commentaire du recteur sur les frais de scolarité ne concerne pas le rapport du recteur.

Le recteur répond qu'il se dit très soucieux de la qualité et que cette qualité soit accessible à tous. À cet égard, il souligne que le budget prévoit près de 10 M\$ en bourses provenant du fonds de fonctionnement, soit 2 M\$ de plus qu'il y a deux ans. En outre, une grande campagne de financement vise à lever des fonds pour des bourses de l'ordre de 100 M\$. Des représentations sont également faites auprès du gouvernement pour qu'une portion importante de la hausse des frais de scolarité soit retournée en soutien financier. Il fait remarquer que parallèlement à ces actions, il y a des activités sur le campus qui sont arrêtées, dont certaines depuis suffisamment longtemps pour qu'on puisse commencer à s'inquiéter. Il convient que la situation varie énormément d'un département à l'autre, mais il considère qu'il serait faux de prétendre qu'aucun cours ne sera manqué à cause du boycottage. Il souhaite insister sur la qualité de la formation offerte à l'Université de Montréal et prévient que celle-ci ne créditera pas des formations bidon pour camoufler la répercussion d'un boycottage qui aura été de trop longue durée. Il assure travailler en collaboration avec les doyens et les directeurs de départements pour que tout puisse être fait pour permettre la poursuite de la

session. Il termine son rapport en réitérant sa ferme volonté de ne sacrifier aucun talent, en tenant compte cependant de nos ressources et de la qualité de nos personnels qui ont droit, eux aussi, à un environnement de qualité.

AU-538-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-538-5.2

M. Philippe Gauthier désire faire part d'une petite anecdote qu'il a vécue dernièrement en tant que membre du comité qui évalue les dossiers d'admission à la Faculté d'aménagement. Ce comité a reçu pour avis une demande de modification du programme concernant certains cours au cycle supérieur, tel que des séminaires de lectures, de rédaction de mémoire, etc., dont les sigles sont répartis sur plusieurs semestres. La demande était à l'effet de réduire le nombre de semestres sur lesquels étaient répartis ces sigles, de manière à ce que des sigles habituellement répartis sur trois semestres le soient idéalement uniquement sur un semestre. Cet avis demandé au comité était lié au fait que le nouveau PGI ne permet pas d'avoir des cours sur plusieurs semestres. Reconnaissant qu'il n'y a peut-être pas tant d'impact au fait de réduire un cours de trois semestres à deux semestres, M. Gauthier soulève surtout le fait que les professeurs soient obligés de modifier les programmes parce qu'un outil informatique n'est pas adaptable à la situation actuelle. Il se questionne sur sa capacité à innover en tant que professeur lorsqu'il voudra proposer des innovations pédagogiques dans les programmes. Si le PGI n'est pas capable de suivre les pratiques actuelles, il se demande ce que ce sera dans cinq ans. En conclusion, il se dit un peu inquiet et il croit qu'il y a sûrement quelque chose à faire avec cette situation.

AU-538-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-538-6

Revenant sur le commentaire de M. Gauthier, Mme Béliveau reconnaît que cette question est très pertinente et qu'effectivement l'outil acquis par l'Université ne permet pas de faire des cours multi trimestres. Elle affirme toutefois que cela ne change rien aux conditions pédagogiques dans lesquelles les cours sont dispensés, précisant que cela implique seulement une façon différente d'inscrire les cours. Il est encore possible d'avoir des cours sur deux ou trois trimestres, les étudiants seront simplement inscrits d'une façon différente à l'intérieur de ces cours, c'est une question administrative. Elle ajoute qu'une évaluation du coût requis pour modifier le système a été faite et vu le montant beaucoup trop élevé, de l'ordre de centaines de milliers de dollars, le choix a été fait de changer notre processus administratif.

M. Gauthier tient à préciser qu'il leur a été mentionné que les sigles ne pouvaient pas être répartis sur plusieurs trimestres. Pour parvenir à étendre les sigles sur deux ou trois semestres, il lui a fallu bricoler des solutions administratives. Il ne trouve pas raisonnable de devoir consacrer son temps à bricoler et à essayer de faire en sorte que le PGI fonctionne.

M. François Schiettekatte a été heureux d'apprendre par des collègues qui organisent une conférence qu'il est actuellement possible de réserver des locaux pour la période d'été. Par ailleurs, il a eu vent qu'il y aurait éventuellement des frais pour la location de locaux pour l'organisation de conférences par des professeurs, il souhaite savoir ce qu'il en est vraiment.

Le vice-recteur aux infrastructures, M. Éric Filteau, répond que les frais pour la location des salles sont chargés ou non selon le type d'activité. Il confirme qu'aucun frais n'est exigé dans le cas d'un congrès organisé dans un cadre académique. Des clarifications seront diffusées sous peu à cet effet.

Mme Marquis Bissonnette souhaite poser une première question concernant les agents de sécurité provenant d'agences privées qui ont été embauchés par l'Université et qui sont sur le campus pour une deuxième semaine. Elle mentionne que cette question a été posée à la FAÉCUM par plusieurs étudiants et associations étudiantes qui ont demandé quel en était le coût. Elle dit comprendre que la direction puisse ne pas être en mesure de donner le montant, puisqu'il y a encore des agents actuellement

sur le campus et cela potentiellement encore pour plusieurs semaines, mais elle demande si l'on peut donner une idée de ce que ça a coûté par jour, ou donner des précisions sur la nature du contrat. Dans le cas contraire, elle demande si la direction de l'Université peut s'engager à fournir une réponse lors de la prochaine assemblée, ou à la suivante, lorsque la grève sera terminée. Sa deuxième question concerne des demandes de réservations de locaux faites récemment par des associations étudiantes (médecine, criminologie, sécurité études policière, science politique, études internationales) pour des conférences qui concernent la hausse des frais de scolarité. Elle mentionne qu'ils se sont vu répondre qu'il était impossible de louer des locaux pour deux raisons : la première étant que l'Université souhaitait que la mobilisation diminue après le 22 mars ; et la deuxième étant qu'il n'y avait plus de place sur le campus pour tenir des conférences. Elle demande pour quel motif ces associations se sont vu refuser l'accès à des locaux pour des conférences.

En réponse à la première question, M. Filteau explique que la sécurité a été augmentée en raison des événements qui se sont produits sur le campus, ces mesures ayant été prises pour protéger les personnes et les biens. Il ajoute que l'Université a déjà des contrats avec ces firmes, il ne s'agit donc pas de nouveaux contrats. En ce qui concerne les coûts, il faudra attendre les états financiers pour constater le coût total. Enfin pour la question des salles, il dit ne pas être au courant, il s'informera et donnera un suivi.

En complémentaire, Mme Marquis Bissonnette tient à souligner que ce serait très apprécié d'obtenir les coûts pour les agents de sécurité lors des prochaines assemblées universitaires. Pour ce qui est des locaux, elle indique qu'elle aurait besoin d'une réponse assez rapidement du fait que les étudiants doivent tenir leurs assemblées et leurs conférences. Elle ajoute qu'elle a communiqué avec la Direction des immeubles et le Bureau des communications à ce sujet et n'a obtenu aucune réponse.

Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, demande à M. Filteau si il pourrait également fournir les coûts des réparations entraînés par les dommages ou le vandalisme qui ont été faits sur les édifices de l'Université, dans la cadre de la présentation des informations demandées.

En l'absence d'autres questions de l'Assemblée, le président convie les membres à la considération du point suivant.

AU-538-7

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012-2013
A-21/538^e/866, A-21/538^e/867, A-21/538^e/867.1, A-21/538^e/868
A-21/538^e/869

AU-538-7

Le président des délibérations invite Mme Danielle Morin, présidente du Comité du budget de l'Assemblée, accompagnée de M. Éric Filteau, membre du même comité, à présenter le budget de fonctionnement 2012-2013.

Dans un premier temps, Mme Morin présente les membres du Comité, puis elle rappelle le mandat du comité du budget, de même que les grandes orientations budgétaires qui ont été adoptées par l'Assemblée universitaire et le Conseil en décembre dernier.

Mme Morin présente ensuite aux membres le contenu du document du Comité du budget de l'Assemblée, consigné sur des diapositives électroniques (A-21/538^e/867.1). Ce document constitue un sommaire regroupant des éléments marquants et présentant, pour 2012-2013, une présentation des revenus et des dépenses supplémentaires, et, sur une base comparative avec le budget initial 2011-2012, les revenus et dépenses et les variations, de même que les priorités académiques et institutionnelles et les faits saillants.

M. Jean Portugais mentionne qu'il souhaite faire une intervention en tant que membre du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), mais la dynamique du CBAU ne lui

permettant pas de la faire au sein de ce comité, il a choisi de faire son commentaire dans le cadre de l'Assemblée universitaire, conformément au mandat qui est réservé aux membres du CBAU. Il observe que des revenus supplémentaires de 15,9 M\$ ont été générés par l'augmentation des clientèles étudiantes et des droits de scolarité, alors que 500 000 \$ ont été prévus pour des mesures favorisant la persévérance et l'obtention du diplôme, soit seulement 3 % du 15,9 M\$, ce qu'il juge beaucoup trop peu. Il pense qu'un effort beaucoup plus important que les 500 000 \$ aurait pu être fait. Il aimerait que son commentaire soit pris en compte dans une révision éventuelle. Référant ensuite au commentaire du recteur qui disait précédemment qu'on est ici pour les étudiants, M. Portugais dit souhaiter que cela paraisse dans le budget.

M. Filteau explique d'abord qu'une part importante des sommes qui proviennent des revenus des clientèles étudiantes est allouée aux facultés pour les dépenses engendrées dans leurs unités académiques pour absorber la nouvelle clientèle étudiante, il s'agit notamment de dépenses en professeurs, en chargés de cours, en auxiliaires d'enseignement et en auxiliaires de recherche. En ce qui a trait au montant de 500 000 \$ pour des mesures favorisant la réussite étudiante, il rappelle que des sommes ont été consacrées l'année dernière pour des initiatives en matière de réussite étudiante telle que la création du CESAR. Pour la présente année, les facultés sont appelées à présenter un plan qui propose des mesures favorisant la réussite et la diplomation, un aspect très important des orientations stratégiques de l'Université. Dans un premier temps, ces mesures viseront les 2^e et 3^e cycles, mais par la suite le premier cycle fera également l'objet d'initiatives. Il rappelle qu'il a été spécifié au Comité du budget qu'à la lumière des initiatives qui seront proposées par les facultés des efforts supplémentaires seront faits en matière de réussite étudiante, parce que tout le monde gagne sur ce plan.

Référant au tableau récapitulatif des dépenses, M. Colin Joffraud présente une question relative à l'item recherche et enseignement. Il constate que les dépenses augmentent, mais moins rapidement que pour les autres postes, de telle sorte que la part du budget global diminue sensiblement de presque 1 %. En tant qu'étudiant il se dit inquiet de cette situation et il aimerait savoir s'il y a une explication particulière cette année ou s'il est normal que la part dédiée à la recherche diminue au fil des ans.

M. Filteau assure que la part ne diminue pas au fil des ans. Il explique qu'en matière de financement les facultés reçoivent 80 % de tous les revenus d'enseignement provenant du gouvernement et des frais de scolarité pour soutenir leurs dépenses. Il précise qu'elles bénéficient en outre de nombreuses initiatives qui ne sont pas directement identifiées sous le poste enseignement et recherche, notamment les bibliothèques, le support à l'enseignement, incluant les technologies, le support aux chercheurs, qui ultimement ont un impact sur les étudiants. Il rappelle qu'il y a plus de trois ans les investissements que faisait le MELS étaient toujours destinés à l'enseignement, ce qui a fait que les budgets consacrés à l'enseignement ont connu une croissance, tandis que les services étaient pénalisés parce qu'ils ne bénéficiaient d'aucune augmentation. C'est pour cette raison que les orientations budgétaires, notamment l'orientation 5, faisaient état d'un ajustement de la base financière de certains services afin de s'assurer qu'il y ait, dans son ensemble, une continuité de services pour l'institution. Il assure que la priorité est toujours donnée à l'enseignement et la recherche, mais d'autres postes de dépenses soutiennent par ailleurs l'enseignement et la recherche.

Relativement à la hausse de dépenses prévues en bourses pour la prochaine année, M. Mychel Pineault aimerait savoir de quel type de bourses il est question. Considérant la hausse des frais de scolarité qui est prévue, il estime qu'il serait bien de considérer davantage de bourses d'aide financière que des bourses de mérite.

M. Filteau indique qu'il n'est pas en mesure de donner de précisions sur le type de bourses parce que ce budget est alloué directement à la FESP qui le gère en fonction de ses critères et des besoins en bourses de la clientèle. Il rappelle cependant qu'il y a d'autres sommes importantes consacrées aux bourses qui proviennent du fonds de dotation ou des fonds de recherche des chercheurs.

Mme Marquis Bissonnette pose une première question relativement à l'indexation des frais institutionnels obligatoires (en référant à la section 4 des hypothèses budgétaires). Citant un commentaire du recteur émis dans le cadre de la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation tenue le 25 août 2010 qui déclarait : « donnez-moi le financement adéquat et il n'y aura plus de frais afférents, mais si vous ne me donnez pas les moyens on va continuer d'être ingénieux », elle demande pour quelle raison les frais institutionnels obligatoires sont indexés alors qu'une hausse des frais de scolarité a été annoncée. Le recteur répond qu'il n'a pas les moyens de ne pas les indexer. Elle demande alors si le recteur revient sur ce qu'il a dit parce qu'il considère que les frais de scolarité ne sont pas assez augmentés comme c'est le cas présentement. Sa deuxième question porte sur l'augmentation des effectifs étudiants prévue au budget 2012-2013. Mentionnant que le comité consultatif de l'aide financière aux études, formé d'experts du ministère de l'Éducation, a prévu qu'avec la hausse des frais de scolarité de 1 625 \$ sur 5 ans il y aurait 6000 étudiants de moins par année dans les universités, elle demande s'il est prévu dans le budget que moins d'étudiants fréquenteront les universités dans les prochaines années, ou du moins dans la prochaine année 2012-2013.

M. Filteau explique que la prévision de 400 ETC additionnels pour l'année 2012-2013 provient des projections des facultés et est basée sur les plans d'affaires de leurs programmes existants. Il mentionne qu'il s'agit d'une projection conservatrice puisque la prévision était au départ de 483 ETC, mais a été ramenée à 400. La projection tient également compte d'une deuxième cohorte étudiante sur le campus de Laval à compter de l'automne prochain, évaluée à environ 450 ETC. Pour ce qui est de la deuxième question relative à la correction à long terme sur les clientèles étudiantes, M. Filteau mentionne que le MELS prévoit depuis plusieurs années des diminutions, l'Université s'en préoccupe et c'est pour cette raison qu'elle fait des projections conservatrices. Cela occasionne parfois des surprises, comme cette année, avec une demande de 1 700 étudiants alors qu'on estimait en recevoir environ 750. Donc cette marge de conservatisme nous prémunit et permet de s'assurer que les facultés ont les sommes nécessaires dans l'année courante pour absorber les coûts inhérents. Il confirme que le budget de 2012-2013 est établi sur ces projections. Pour la question d'accessibilité à plus long terme, c'est une question que la direction va suivre de près au fil des ans.

M. Samir Saul remercie Mme Morin pour la présentation du budget. Référant ensuite au document sur les principales hypothèses, il observe que l'augmentation de 550 000 \$ allouée au programme de bourses paraît être une somme intéressante, mais compte tenu du fait que le budget de ce programme est passé de 9,2 M\$ en 2011-2012 à 9,75 M\$ en 2012-2013, l'augmentation lui semble assez modeste. Selon son impression, ces bourses sont surtout des bourses d'études supérieures et il lui aurait paru plus indiqué d'être plus généreux en matière de bourses aux étudiants supérieurs compte tenu de la volonté de mettre en place le financement intégré. Sa deuxième question porte sur le point 5 concernant la hausse des droits de scolarité du même document. Il remarque qu'on y fait mention à plusieurs reprises du terme « qualité » – qualité de la recherche, qualité de l'enseignement, etc. —, il demande des précisions sur la définition exacte de ce mot.

En réponse à la première question, M. Filteau rappelle la mention du recteur à l'égard de la grande campagne de financement, dont un objectif est d'augmenter de façon substantielle notre capacité d'offrir des bourses aux étudiants, soit le tiers du financement recueilli. Ces sommes permettront de bonifier le fonds de restriction et le fonds de dotation pour accroître l'offre de bourses. Il rappelle également qu'avec 9,7 M\$, l'Université de Montréal est une des institutions qui consacre le plus de son budget de fonctionnement en bourses pour les étudiants.

Pour la deuxième question sur la notion de qualité, M. Filteau explique qu'elle découle des règles mises en place par le gouvernement pour déterminer une distribution des sommes reçues selon trois ou quatre catégories, cette information était précisée dans les documents budgétaires de l'année dernière. Une note indiquait que le financement provenant de l'augmentation de budget dû à l'augmentation des frais de scolarité devait absolument être affecté à la première catégorie qui se sépare en deux soit l'enseignement et la recherche. Le terme qualité réfère à des ensembles assez larges et l'interprétation qui a

été faite par l'Université, est que tout ce qui améliore la qualité de l'institution, donc l'enseignement et la recherche, sont des éléments qui s'inscrivent dans la première catégorie et servent à déterminer la distribution des sommes reçues. Il ajoute que les autres institutions établissent également leurs dépenses selon ces catégorisations.

En l'absence d'autres questions, le président remercie Mme Morin et M. Filteau pour leur présentation et invite l'Assemblée à considérer le point suivant.

AU-538-8 CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2012-2013 AU-538-8
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour
A-21/538⁶/865

Le président des délibérations réfère les membres au document qui leur a été transmis et dont l'adoption est proposée en séance. Il précise qu'il s'agit d'une proposition du Comité de l'ordre du jour qui est appuyée par les membres de ce Comité, qui sont également membres de l'Assemblée universitaire.

M. Gauthier rappelle qu'il avait signalé au Comité de l'ordre du jour il y a quelques mois que la date de la séance intensive du mois de mai cette année tombait le lundi de la semaine de l'ACFAS, ce qu'il déplorait, et il constate qu'il pourrait en être de même pour 2013. Estimant ne pas être le seul professeur à assister à l'ACFAS tous les mois de mai, il demande si l'on ne pourrait pas déplacer la séance de mai 2013 d'une semaine, ou à tout le moins vérifier si les dates du colloque de l'ACFAS pour l'année prochaine sont annoncées avant de fixer la date de la séance de mai 2013.

Le secrétaire général répond que lorsque le Comité a adopté le calendrier, les dates du colloque de l'ACFAS pour 2013 n'étant pas encore connues. Une vérification sera faite pour savoir si la date du colloque 2013 a été fixée ; et s'il y a lieu, la date de la séance de mai 2013 pourrait être modifiée. Un suivi sera donné lors de la prochaine assemblée. En ce qui concerne la séance de cette année, ça n'a pas été possible pour les raisons qui ont déjà été évoquées.

Sous réserve des vérifications à faire concernant la date du colloque 2013 de l'ACFAS, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité de l'ordre du jour, le calendrier des séances de l'Assemblée universitaire 2012-2013 est adopté, sauf pour la séance du 13 mai 2013.

AU-538-9 COMITÉ CONCERNANT UNE POLITIQUE D'INFORMATION AU-538-9
À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
- Rapport intérimaire des activités

Un point d'ordre est soulevé par Mme Nathalie Trépanier qui demande à pouvoir quitter la réunion. Elle affirme qu'elle s'est fait dire par les agents de sécurité qu'il est impossible de sortir du Pavillon présentement en raison de la manifestation étudiante qui se tient à l'extérieur de la salle.

Le président informe que M. Filteau va intervenir pour s'assurer que les gens puissent sortir librement. Puis il invite M. Pierre Moreau, président du Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal à venir présenter le rapport intérimaire.

M. Moreau se dit heureux de venir faire rapport sur l'état des travaux du Comité. Il rappelle les trois mandats du comité, en indiquant qu'un de ceux-ci était affaire classée, ce dont il voulait faire part à l'Assemblée avant de soumettre le rapport final. Il présente ensuite la composition du Comité ainsi que son calendrier de travail, puis il amorce une présentation sur l'état de l'avancement des travaux quant aux deux autres mandats.

